

# ILE d' HOUAT

## Projet de Plan Local d'Urbanisme

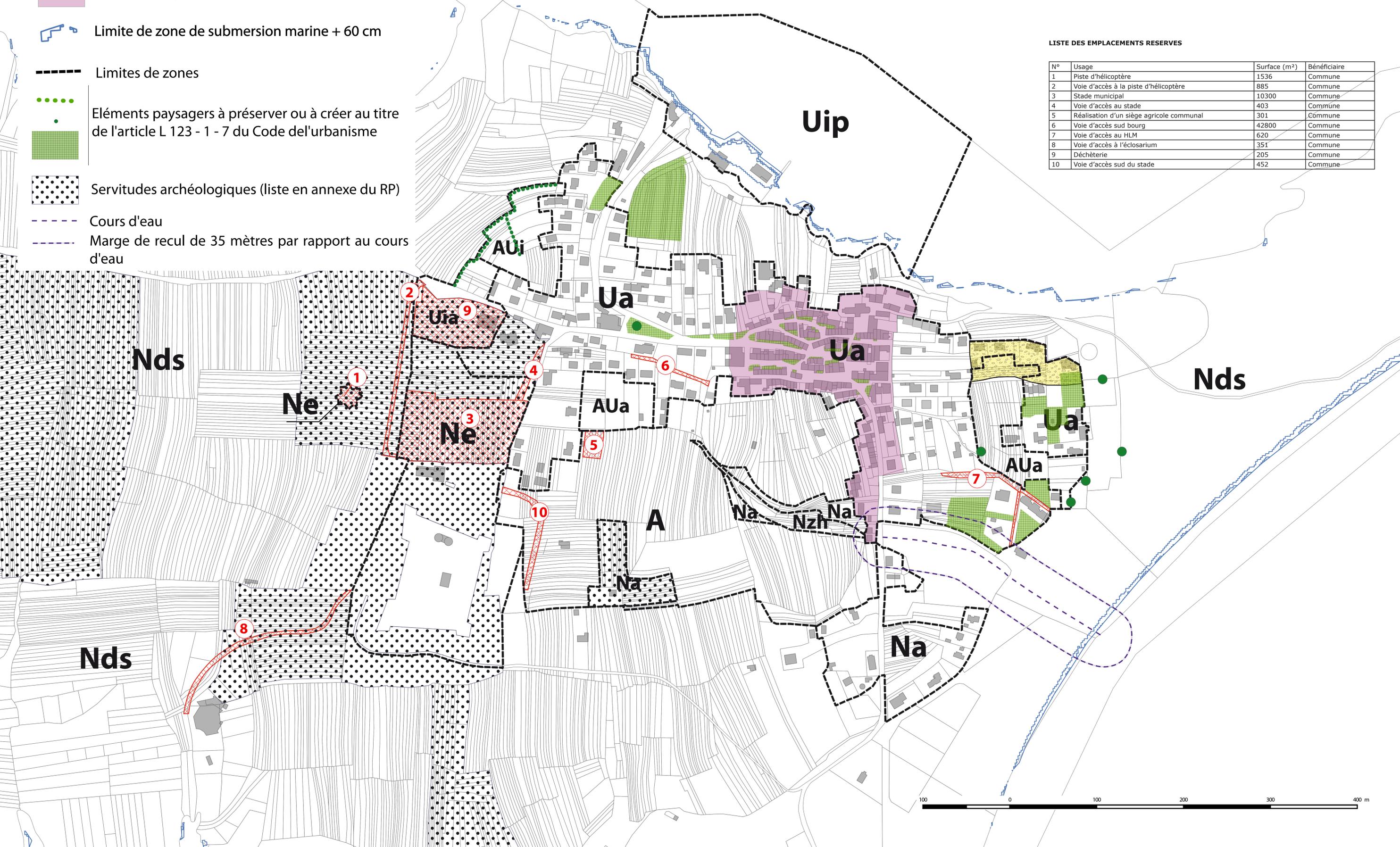
### Règlement graphique / PLU approuvé le 03 02 2017

-  Trame inconstructible en vertu de la loi Littoral (bande des 100 mètres)
-  Emplacements réservés pour équipements publics
-  Secteurs de patrimoine
-  Limite de zone de submersion marine + 60 cm
-  Limites de zones
-  Éléments paysagers à préserver ou à créer au titre de l'article L 123 - 1 - 7 du Code de l'urbanisme
-  Servitudes archéologiques (liste en annexe du RP)
-  Cours d'eau
-  Marge de recul de 35 mètres par rapport au cours d'eau

300 400 m

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Usage	Surface (m <sup>2</sup> )	Bénéficiaire
1	Piste d'hélicoptère	1536	Commune
2	Voie d'accès à la piste d'hélicoptère	885	Commune
3	Stade municipal	10300	Commune
4	Voie d'accès au stade	403	Commune
5	Réalisation d'un siège agricole communal	301	Commune
6	Voie d'accès sud bourg	42800	Commune
7	Voie d'accès au HLM	620	Commune
8	Voie d'accès à l'éclousarium	351	Commune
9	Déchèterie	205	Commune
10	Voie d'accès sud du stade	452	Commune



100 0 100 200 300 400 m